

Vous êtes étudiant.e au sein de la composante LLSH (Lettres, Langues et Sciences Humaines) dite UFR LLSH.

L'UFR LLSH est dotée d'un Conseil au sein duquel les étudiant.es sont représenté.es. (collège des usagers). Le mandat des représentant.es étudiant.es étant de deux ans, il convient d'organiser des élections partielles pour renouveler ce collège. Le mandat de deux ans s'achèvera en novembre 2019.

L'élection des représentant.es étudiant.es se déroulera

MARDI 07 NOVEMBRE 2017
à l'accueil de l'UFR LLSH salle 213C- Bâtiment 2
de 9 à 17 h sans interruption

Tous les étudiant.es inscrit.es à l'UFR LLSH qu'ils soient en formation initiale ou continue inscrit.es en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours sont électeurs et éligibles.

L'inscription sur les listes électorales est faite d'office pour les étudiants et les personnes bénéficiant de la formation continue règlement inscrits en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours.

Doivent faire la demande d'inscription sur les listes électorales les auditeurs sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre et qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiant.es.

Nul ne peut être électeur ni éligible dans le collège des usagers s'il appartient à un autre collège de l'établissement.

Il y a 4 représentants des étudiant.es à élire : 2 titulaires + 2 suppléant.es

Le scrutin du collège des usagers est un scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage.

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Sous peine d'irrecevabilité, les listes récapitulatives de candidats accompagnées des déclarations individuelles de candidatures devront être déposées au plus tard le **MARDI 31 OCTOBRE 2017 à 17 heures**. Les formulaires pour effectuer la déclaration de liste et de candidature individuelle sont joints au présent mail.

La déclaration individuelle de candidature (+ le dépôt de la liste) doit être :

- soit déposée contre accusé de réception auprès de Madame Sylvie Mollard, Responsable Administrative de la composante (bureau 200 – bâtiment 2), Campus de Jacob-Bellecombette, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- soit transmise par voie électronique à l'adresse suivante : sylvie.mollard@univ-savoie.fr
Dans le cas d'une transmission électronique, l'original de ce document devra parvenir impérativement à l'adresse sus-indiquée avant le 31 octobre 17 heures et ce sous peine d'irrecevabilité de la candidature
- soit envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale suivante :
Monsieur le Directeur de l'UFR LLSH – Université Savoie Mont Blanc - UFR LLSH – 27 Rue Marcoz – BP 1104 – 73011 CHAMBERY Cedex

La liste des candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La liste doit comprendre un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges des membres titulaires à pourvoir.

La liste peut être incomplète dès lors qu'elle comporte un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir.

Chaque liste doit désigner un délégué, parmi les candidats, qui sera habilité à déposer la liste et à la représenter au sein du comité électoral consultatif.

Les nom, prénom et coordonnées du délégué de liste doivent figurer sur le formulaire de dépôt des candidatures.